









# FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## **HORS CLASSE 2014 : LE SNIA-IPR À L'OFFENSIVE !**

### **SOMMAIRE**

-  **Éditorial**
-  **Vos représentants**
-  **Le conseil syndical du 6 novembre 2013**
-  **La Hors Classe**
-  **Les retraités**
-  **Le rapport Pêcheur**
-  **Annonces**
-  **Bulletin d'adhésion**

Directeur de la publication :  
**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :  
**Danielle Kunemann**  
**Bernard Lehalle**

Impression : **Centr'Imprim**  
**CCPAP : 0116S05659**

5 numéros par an


Site web: <http://snia-ipr.fr/>



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT  
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

**La bonne opération pour + de sérénité**

© LA FABRIQUE DU DESIGN - 03 18 23 80 86 © PHOTOS : Fotolia - Getty Images - Octobre 2012

 [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

 [www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



« Ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'incontradiction n'est marque de vérité » (Pascal)

## Éditorial

La publication des résultats de l'enquête Pisa 2012 par l'OCDE, le 3 décembre, a suscité des expressions contrastées. Pour les habitués contempteurs du système éducatif, il n'y a là rien que de très normal : les enseignants seraient responsables du déclassement continu de notre pays depuis 2000, parution après parution. Pour notre ministre, il y a matière à justifier l'essentialité de la Refondation de l'École pour mieux prendre en compte les élèves décrocheurs et repenser en profondeur le système éducatif, alors que 20% des élèves ne valident pas le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et que 140 000 sortent chaque année sans qualification ni diplôme.

Pour remédier à ce déclin, les moyens engagés portent sur la reconstruction d'une formation préparant à l'exercice du métier, l'entrée de l'École dans l'ère du numérique, la priorité au primaire, la révision des programmes scolaires dont est chargé le Conseil Supérieur des Programmes sous la présidence d'Alain Boissinot, et une carte scolaire pensée pour assurer une mixité sociale depuis trop longtemps vainement espérée.

Les treize groupes de travail et de discussion sur les métiers de l'éducation nationale se sont ouverts le 22 novembre (voir site); celui **concernant les personnels d'inspection** s'inscrit dans le calendrier comme « GT n°10 » le 15 janvier 2014. Nous y prendrons toute notre part en nous appuyant sur les positions arrêtées lors du congrès de 2012, actualisées en Conseil Syndical et bases de nos interventions lors des réunions de l'agenda social au 1<sup>er</sup> semestre 2013 (cf. supplément Flash 72). Si le premier cycle des groupes de travail initialisés fin novembre (GT 1 à 6) concerne les seuls enseignants, l'UNSA Éducation attend que ceux dédiés à tous les professionnels soient le moment de réaffirmer le rôle irremplaçable des IA-IPR pour la bonne marche de notre système éducatif. Je l'ai rappelé lors de l'Exécutif national du 25 novembre et le ferai lors du Bureau National UNSA Éducation du 11 décembre – veille de l'intervention du ministre prévue le 12 décembre pour l'annonce d'un point d'étape.

Nous ne manquerons pas de prendre appui sur plusieurs préconisations conclusives du rapport des inspecteurs généraux, Brigitte Doriath et Jean-Pierre Hédouin, juillet 2012, concernant « l'organisation académique du pilotage et de l'accompagnement des établissements du second degré », intégrant **l'expertise pédagogique** des IA-IPR nourrie par l'observation et l'accompagnement des pratiques individuelles des professeurs et en interaction avec les pratiques collectives des équipes éducatives.

Hervé Lebras et Emmanuel Todd, dans *Le mystère français*, d'avril dernier, constatent l'entrée en stagnation éducative, les nouvelles inégalités culturelles et économiques, la dérive droitière du système politique, la déroute industrielle et n'hésitent pas à avancer, ultime paradoxe, une vision globale finalement positive du processus de modernisation. Leur approche propose une vision **moins pessimiste, plus dynamique** de la société française.

Dans la morosité ambiante, restons **lucides, offensifs et positifs**.

Roger Keime à Ivry le 5 décembre 2013

## VOS REPRÉSENTANTS À LA CAPN

<b>Titulaires</b>	Roger KEIME	Laurence COUSIN PICHEAU	Alain MARIE	Corinne ROBINO
<b>Suppléants</b>	Patrick DEMOUGEOT	Benoit FRICOTEAUX	Christian CHAMPENDAL	François SAILLARD

A la CAPN du 19 décembre 2013, siègeront deux nouveaux collègues qui remplaceront deux commissaires paritaires élues le 20 octobre 2011. Ce seront Christian Champendal, DA de Grenoble et François Saillard, DA d'Orléans Tours. Souhaitons leur bonne réussite dans cette fonction.

Nadja Isaac, en poste à l'étranger, ne peut plus réglementairement siéger. Qu'elle soit remerciée de l'investissement pour la défense des collègues dont elle a fait preuve lors des commissions paritaires.

## DE NOUVEAUX DA ET CA

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux Délégués ou Correspondants académiques à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous les remercions chaleureusement d'avoir accepté cette fonction, indispensable au bon fonctionnement du SNIA IPR, en relais du Bureau National.

AIX MARSEILLE	Isabelle LIEVELOO
LIMOGES	Éric GARNIER
POITIERS	Joël MICHELIN
POLYNESIE	Alain HAUSSAIRE
RENNES	Christian LIPPOLD
ROUEN	Jean-Philippe FOURNOU

## UN GRAND MERCI AUX DA QUI ONT QUITTE LEUR FONCTION

Le bureau du SNIA-IPR adresse ses chaleureux remerciements aux collègues qui ont contribué par leur action à faire vivre notre organisation dans les académies :

**Annick BAILLOU, Anne-Marie WOMMELSDORF, Claude BRUNAUD, Patrick DUPRAT, Jean-Luc MARTEAU et François VIROT.**

## CONSEIL SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2013

### Présents :

- Bureau national : Bernard Lehalle, Alain Marie, Laurence Cousin-Picheau, Bernard Leroux, Michel Gramain, Maryse Adam-Maillet, Roger Keime, Martine Kavoudjian, Danielle Kunemann.
- Délégués académiques ou représentants : Dominique Sassi (Strasbourg), Jean-Philippe Fournou (Rouen), Dominique Tolle (Besançon), Patrick Demougeot (représente Fernand Marchitto DA de Nice), Christian Champendal (Grenoble), Mohamed Darmame (Versailles), Joël Michelin (Poitiers), Pascale Hertu (Paris).

### Agenda social (Roger Keime) :

- Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, les groupes de travail concernent actuellement les enseignants. Pour l'inspection, ce sera à la mi-janvier 2014.
- L'agenda social devrait reprendre après la fin des travaux de la réinitialisation de la refondation.
- En ce qui concerne la gouvernance académique, il n'existe pas de circulaire d'application. Pour le SNIA-IPR, la gouvernance ne saurait être limitée au Recteur, au secrétaire général et aux DASEN. Les doyens des inspecteurs et le délégué à la pédagogie y ont toute leur place.
- En ce qui concerne les aspects financiers, la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) n'est pas adaptée pour des cadres A+. On en reste donc à l'ICA (Indemnité de Charges Administratives). Le SNIA-IPR demande que le taux de référence (8 000 euros) soit augmenté d'au moins 25 %, afin que la part mensuelle atteigne 1000 euros minimum.
- Pour l'accès à la hors classe, après 110 promotions par an en 2009, 2010 et 2011, le nombre de promotions possibles a été revu à la baisse. Après un pourcentage de 50 % (le maximum, puisqu'un corps ne peut compter plus de la moitié de ses membres hors classe), le décret du 25 avril 2012 a fait passer le taux de promotion à la hors classe à 45 % en 2013 puis à 40 % en 2014. Une note à Monsieur le Directeur de Cabinet précise notre demande : **obtenir un accès à la hors classe à hauteur de 40 % des promouvables** et non de 40 % des promouvables à l'année N-1 (situation actuelle), **ce qui aurait pour effet de porter l'effectif considéré de 66 à 112 personnes**. Nous visons l'obtention de la répartition suivante : 50 % du corps en classe normale, 40 % en hors classe, et 10 % en classe exceptionnelle (à créer).

### Demande de créations de postes :

- Nous demandons la création de 135 postes d'IA-IPR (105 + 30). Il s'agit d'une part de nouveaux postes nécessaires au regard du nombre d'enseignants à encadrer. D'autre part, 30 postes de DAN (Délégués académiques numériques) ont été créés, à raison d'un par académie, et ces postes fonctionnels sont, dans la majorité des cas, assurés par des IA-IPR. Il faut donc remplacer les postes disciplinaires précédemment occupés par nos collègues devenus DAN.

**Point sur les différentes académies :**

- Les collègues délégués académiques font le point sur la situation dans les différentes académies : gouvernance, rôle des IA-IPR dans les ESPE, ...

L'analyse faite par les collègues de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance depuis le décret de janvier 2012 atteste de grandes disparités dans l'organisation des académies et d'une volonté inégale des recteurs d'associer au premier cercle le Doyen des IA-IPR et/ou le Directeur Académique à la Pédagogie.

Au regard de ces constats, le SNIA IPR réaffirme une nouvelle fois la nécessité d'encadrer le décret de janvier 2012 et exige que les représentants des IA-IPR fassent partie du premier cercle de la gouvernance des académies. Il défendra cette position dans les discussions de l'atelier consacré aux missions des corps d'inspection.

- Dans le cadre de la refondation de l'école, treize ateliers sont prévus, dont un consacré à l'inspection, au recentrage des missions et des territoires. Nous serons attentifs au « recentrage sur la pédagogie ».

Le rôle des IA/IPR s'inscrit dans une diversité de gouvernances académiques. Les logiques rectorales s'emparent à des vitesses variables des nouveaux textes. Lors de ce conseil syndical l'importance du doyen des IA/IPR a été réaffirmée dans le positionnement des corps d'inspection.

Élu par ses pairs ou bien choisi pour son aura pédagogique par le Recteur, il assure le fonctionnement efficace du collège des IA-IPR. Il tisse un lien privilégié avec les coordonnateurs disciplinaires sur lesquels il s'appuie pour assurer une circulation de l'information. Dans certaines académies, le positionnement des IA-IPR est renforcé par la nomination par le Recteur, d'un directeur de la pédagogie ou d'un délégué à l'action éducative et à la pédagogie (DAEP) qui assure la coordination effective de certaines délégations du rectorat telles que l'action culturelle, l'innovation pédagogique, le numérique, les relations internationales et le CASNAV, etc.

Reste à préciser le lien entre le doyen des inspecteurs et le délégué académique à la pédagogie. Le comité de direction réuni en comité restreint par le Recteur, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, comprend les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale de chaque département mais qu'en est-il des délégués à l'éducation et à la pédagogie et des doyens qui sont également des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de la politique de l'éducation prioritaire.

**ESPE :**

- Le fonctionnement des ESPE n'est pas encore finalisé sur tout le territoire. La création des ESPE n'a pas fabriqué de liens entre l'Université et l'Inspection là où ils n'existaient pas préalablement. En revanche, là où des relations fonctionnaient déjà, elles ont été renforcées de façon positive. D'une façon générale, les IA-IPR ont participé à la création des instances. Ils ont été partie prenante dans la création des maquettes. Selon les académies, ils sont diversement associés à l'opérationnalisation. Les IA-IPR chargés de mission par les recteurs ont noté que la difficulté principale dans l'institutionnalisation des ESPE résidait non dans l'interface entre rectorats et Universités, mais dans l'absence de cohésion au sein de certaines Universités.

Les IA-IPR sont partie prenante dans ce dossier sur lequel nous reviendrons dans le Flash 74, préparatoire au congrès de mars 2014. Le BN aura exploité l'enquête qui est en ligne sur notre site.

**ESPE : écoles de formation de la Refondation**

(extrait d'un article de Denis ADAM, secrétaire général-adjoint UNSA EDUCATION)

« La formation professionnelle des enseignants et des personnels de l'Éducation peut démarrer dès cette rentrée dans toutes les académies ; les ESPE existent.

Leur mission première est de former les nouveaux enseignants ; ce n'est pas la seule, mais c'est la priorité. En effet, les doctrinaires réformes du gouvernement précédent avaient tenté ce tour de force de faire croire que le seul métier qui pouvait ne pas s'apprendre était justement celui qui consistait à apprendre aux autres. La réussite de tous les élèves passe, évidemment, par le professionnalisme des enseignants et, bien entendu par la connaissance des contenus disciplinaires.

(...) Cette réussite passe surtout par la maîtrise des gestes, postures, compétences professionnelles qui permettent la gestion d'un groupe, la prise en compte des individus, la dynamisation d'une classe et rendent ainsi possible la transmission des savoirs.

La seconde priorité des ESPE réside dans leur capacité à mettre en place une véritable *formation continue* : les moyens financiers et humains restent à dégager pour cette mission d'importance.

Le troisième enjeu de former l'ensemble des *professionnels de l'éducation* ... de l'aménagement des rythmes à l'éducation artistique et culturelle, en passant par les Projets éducatifs de territoire, le développement de la citoyenneté, la promotion de la santé, nombreux sont les dispositifs et démarches qui associent différents professionnels de l'éducation.

C'est à cette triple condition d'une formation pédagogique, initiale et continue que les ESPE seront un levier essentiel de la Refondation de l'Éducation. »

**Congrès du SNIA-IPR :**

- Il se tiendra à Nantes les 26 et 27 mars 2014. Ce sera l'occasion de fêter les cinquante ans du corps des IA-IPR.

Le Conseil Syndical s'est tenu dans d'excellentes conditions matérielles au 209, boulevard Saint Germain, le siège du SE-UNSA. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

*Compte-rendu rédigé par Michel Gramain, DA de Nantes*

## LA HORS CLASSE

Notre opiniâtreté sur ce dossier peut surprendre. Elle correspond à un enjeu essentiel dans une période de gel du point d'indice depuis quatre années. Ceci, quels que soient les gouvernements en place, et nos grandes difficultés à avancer sur notre demande légitime de création d'une classe exceptionnelle (échelle Lettre C, indice 1164) ou, à tout le moins, d'un échelon supplémentaire à la Hors-Classe (échelle Lettre B Bis, indice 1115) actuellement plafonnée au B3, indice 1058.

La réponse de Madame la DGRH à notre courrier du 26 décembre 2012 parue dans le Flash 70, dans sa logique administrative, montre une méconnaissance de la réalité du parcours de carrière d'un IA-IPR, pour lequel ce métier est une deuxième (après celle de professeur) ou une troisième (après celles de professeur, puis d'IEN ou de chef d'établissement) orientation professionnelle. Ainsi, lors des négociations passées, porter le taux d'accès à la H-CI à 50% des IA-IPR titulaires « *le plus haut taux de la fonction publique* », est parfaitement adapté pour faire exister un différentiel de traitement avec les corps viviers (B3/A3 correspond à 95 points indiciaires). Nous vous invitons à consulter le Flash 69 pour une information complémentaire quant à 'nos carrières'. Nous mesurerons la réponse ministérielle à notre demande formulée dans la note ci-dessous à l'aune des postes supplémentaires accordés à l'issue de la CAPN du 19 décembre. La reconnaissance au-delà des mots- ceux prononcés par le ministre à la Mutualité le 17 mai et lors de l'audience du 28 août- s'apprécie aussi par des actes.

### NOTE à Monsieur le Directeur de Cabinet (Roger KEIME le 30 octobre 2013)

En prolongement de l'audience accordée par M. le Ministre le 28 août dernier, et en cohérence avec la note transmise à M. le Conseiller social le 13 décembre 2012, je vous sou mets des éléments d'analyse pour apprécier le bien-fondé de la demande du SNIA-IPR UNSA d'abonder significativement la dotation d'accès à la Hors classe des IA-IPR pour l'année 2014.

Notre demande est l'obtention d'un accès à la Hors classe à hauteur de **40% des promouvables**, et non de 40% des promouvables à l'année N-1, **ce qui aurait pour effet de porter l'effectif considéré -en 2014- de 66 à 112**, soit un effort conséquent de quarante-six accédants supplémentaires, bien supérieur à la simple *compensation* qui résulterait de la non-application de la circulaire du 25 avril 2012 réduisant unilatéralement les accès de 50% - situation ante - à 45 puis 40% pour les années 2013 et 2014. Le déficit qui résulte de l'application de cette circulaire est de vingt-trois (six en 2013 et dix-sept en 2014) comme vous le montre le tableau ci-dessous.

Année	Promouvables	N-1	Promus	Si 50% de N-1	Différence
2012	226		94		
2013	230	130	59	65	-6
2014	280	165	66	83	-17
2015	310-320				

L'effort budgétaire de porter le nombre d'accès de **66 à 112** aurait le triple avantage de marquer une rupture avec la gestion précédente, de renouer avec des données numériques en rapport avec les décisions du « protocole DARCOS » de 110/111/110 pour les années 2009, 2010, 2011, et de traduire en acte une considération pour un corps de cadres supérieurs de l'institution scolaire qui contribuent, en toute loyauté, au pilotage du système éducatif et à l'atteinte par celui-ci des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le ministre et par la représentation nationale.



**Saisissez votre fiche Hors-Classe en ligne sur le site du SNIA-IPR**

**LES DÉPARTS À LA RETRAITE (source : MEN)**

DISCIPLINE	CIVILITÉ	NOM D'USAGE	PRÉNOM	ADMISSION RETRAITE
Eco / Gestion	M.	AMELLER	Jean-Michel	31/10/2013
AVS	M.	AZEMA	Michel	31/07/2013
SVT	M.	BAILLEUX	Jean-Pierre	01/09/2013
Allemand	Mme	BARNEL	Annick	01/10/2013
Allemand	Mme	BITSCH	Marie Reine	01/10/2013
Eco / Gestion	M.	BOUARD	François	01/10/2013
AVS	Mme	BRETAGNOLLE	Annie	01/11/2013
STI secteur industriel	M.	BRUNAUD	Claude	31/12/2013
AVS	M.	BUCHELI	Georges	01/10/2013
EPS	M.	BUTTIFANT	Michel	01/09/2013
EPS	M.	CACHOT	Jean-François	01/09/2013
Lettres	Mme	CARPENTIER	Claude	01/09/2013
AVS	M.	CASSAYRE	Luc	01/09/2013
STI secteur industriel	M.	COISEUR	François	01/11/2013
AVS	M.	COLONNA	Jean-Michel	05/11/2013
Hist / Géo	Mme	COTINAT	Danièle	31/07/2013
AVS	Mme	CREMONT	Paquita	01/09/2013
Hist / Géo	Mme	DE BUTLER	Simone	01/09/2013
Allemand	Mme	DECOCQMAN	Claudine	01/09/2013
AVS	M.	DUPRAT	Patrick	31/07/2013
AVS	M.	DUTHY	Gérard	01/11/2013
AVS	M.	ERTAUD	Michel	01/11/2013
STI secteur industriel	M.	FELICITE	Christian	01/10/2013
Italien	Mme	FISCHETTI LOETE	Pellegrina	05/10/2013
Eco / Gestion	Mme	FLORI	Esméralda	01/08/2013
STI secteur industriel	M.	GILLET	Claude	01/09/2013
Lettres	Mme	GLENISSON	Martine	01/09/2013
AVS	M.	GUTIERREZ	Jean	01/12/2013
AVS	M.	HERRERA	Jean-Marie	01/09/2013
Sc physiques et chimiques	M.	HOTTOIS	Didier	01/09/2013
Anglais	Mme	IACONELLI	Martine	01/09/2013
AVS	M.	JANUEL	Bernard	01/02/2013
Maths	M.	JOLIVOT	Michel	01/04/2013
AVS	Mme	JORDI	Catherine	01/09/2013
Lettres	Mme	JUSTOME- POULHAZAN	Sylvie	01/10/2013
Hist / Géo	M.	LAUBY	Jean-Pierre	01/09/2013
Lettres	M.	LE NINEZE	Alain	31/07/2013
Sc physiques et chimiques	Mme	LEDOUX	Odile	28/02/2013
AVS	M.	LELOUCH	Bernard	31/07/2013

DISCIPLINE	CIVILITÉ	NOM D'USAGE	PRÉNOM	ADMISSION RETRAITE
Lettres	Mme	<b>LEGRAND</b>	Monique	<b>31/07/2013</b>
AVS	Mme	<b>LEMARCHAND</b>	Françoise	<b>01/04/2013</b>
SVT	M.	<b>LEVISTRE</b>	Jean-Pierre	<b>01/03/2013</b>
Hist / Géo	M.	<b>LIMOUZIN</b>	Jacques	<b>01/10/2013</b>
Lettres	Mme	<b>LOPEZ</b>	Simone	<b>01/09/2013</b>
Sc physiques et chimiques	M.	<b>MARCAILLOU</b>	Dominique	<b>01/09/2013</b>
AVS	Mme	<b>MARGOT</b>	Annick	<b>01/09/2013</b>
Maths	M.	<b>MARTEAU</b>	Jean-Luc	<b>01/09/2013</b>
Italien	Mme	<b>MEDJADJI</b>	Marie Thérèse	<b>30/09/2013</b>
Hist / Géo	Mme	<b>MELLINA</b>	Annick	<b>01/10/2013</b>
Maths	M.	<b>MICHALAK</b>	Pierre	<b>01/11/2013</b>
AVS	Mme	<b>MIONE</b>	Françoise	<b>01/09/2013</b>
Arts Plastiques	M.	<b>MOTRE</b>	Michel	<b>01/09/2013</b>
Maths	M.	<b>NIZARD</b>	Alain	<b>01/07/2013</b>
AVS	M.	<b>OBADIA</b>	Jean-Claude	<b>08/08/2013</b>
AVS	M.	<b>PETIT</b>	Christian	<b>31/07/2013</b>
Lettres	Mme	<b>PIERREL</b>	Dominique	<b>01/09/2013</b>
Hist / Géo	M.	<b>PROST</b>	Alain	<b>01/09/2013</b>
Hist / Géo	Mme	<b>PROUILLAC</b>	Martine	<b>12/10/2013</b>
AVS	M.	<b>PUJOL</b>	Jean-Claude	<b>01/11/2013</b>
AVS	M.	<b>RIVANO</b>	Pierre	<b>01/08/2013</b>
AVS	M.	<b>ROSSELET</b>	Édouard	<b>04/08/2013</b>
SES	M.	<b>ROUSSEAU</b>	Claude	<b>01/09/2013</b>
Maths	Mme	<b>SANZ</b>	Monique	<b>01/01/2013</b>
AVS	M.	<b>SOREZE</b>	Moise	<b>01/10/2013</b>
AVS	M.	<b>STIEVENARD</b>	Guy	<b>01/10/2013</b>
Lettres	M.	<b>STISSI</b>	Daniel	<b>01/09/2013</b>
Eco / Gestion	M.	<b>STROBBE</b>	Jean-Pierre	<b>01/10/2013</b>
Espagnol	Mme	<b>TASSIUS-MARCELINE</b>	Gislhaine	<b>16/12/2013</b>
SVT	M.	<b>TERCE</b>	Philippe	<b>01/10/2013</b>
Lettres	Mme	<b>VAISSADE</b>	Christiane	<b>26/02/2013</b>
Anglais	Mme	<b>VALLET</b>	Catherine	<b>01/10/2013</b>
Maths	Mme	<b>VESSIERE</b>	Martine	<b>01/10/2013</b>
Sc physiques et chimiques	M.	<b>VINCEC</b>	Stéphane	<b>01/02/2013</b>
Anglais	Mme	<b>WEYMEERSCH</b>	Élisabeth	<b>01/01/2013</b>
Espagnol	Mme	<b>WOMMELSDORF</b>	Anne-Marie	<b>01/10/2013</b>
Maths	M.	<b>ZENON</b>	Michel	<b>31/07/2013</b>

Le SNIA-IPR souhaite une heureuse retraite aux collègues. Nous leur proposons de rester en contact avec notre organisation par l'intermédiaire de Danielle Kunemann déléguée pour les retraités.

## Du côté de la fiscalité des retraités

Alors que les dénonciations des fonctionnaires, de leur rétribution, de la prise en charge du paiement de leurs retraites, se multiplient à l'envi, comme en témoigne l'article du Figaro du mardi 26 novembre, s'appuyant sur un rapport à venir sur le paiement des retraites des fonctionnaires, il convient de rappeler quelques vérités :

### **Pourquoi un taux de CSG réduit à 6,6% au lieu de 7,5% pour les actifs :**

Il s'explique par le passage, en 1998 (!) de la CSG sur les salaires des actifs de 3,4% à 7,5%, en plusieurs étapes, compensé par une baisse de 4,75% des cotisations sur les salaires versés, qui, naturellement, ne pouvait concerner les retraités.

### **Pourquoi maintenir un abattement de 10% sur les pensions dans le calcul de l'impôt sur le revenu ?**

Appelé indument '*abattement pour frais professionnels*', ce qui, bien entendu, ne peut concerner les retraités, cet abattement s'explique par la compensation du fait que les pensions, déclarées par un tiers, ne peuvent faire l'objet d'aucune dissimulation. Les revenus les plus élevés sont concernés par un plafond qui était l'an dernier de 3660€ par foyer fiscal.

### **Une juste exonération**

L'exonération d'impôt sur le revenu dès **majoration de pension**, pour les parents de trois enfants est justifiée. Ce sont surtout des femmes qui ont vu – bien souvent - leur carrière pénalisée ou des pensions moindres en raison d'une durée de cotisation plus faible et le départ de la vie professionnelle sans l'atteinte de l'échelon terminal. Ainsi, pour les IA-IPR, une observation des cinq dernières années montre que 10% des hommes partent avec un indice inférieur au maximum (1058). Ce sont plus de 25% des femmes !

### **Communiqué du SNIA-IPR - Affaire Léonarda (27 octobre)**

Le SNIA-IPR regrette la violence de la tempête et de l'instrumentalisation médiatiques auxquelles Léonarda et sa sœur Maria, ainsi que leurs camarades de classe, ont été exposées, en même temps que leurs professeurs et les communautés éducatives des établissements concernés.

Nous déplorons que les médias n'aient pas rendu compte du travail exemplaire de première scolarisation accompli par le collège d'accueil des jeunes filles, qui les a conduites en quelques années à une certification attestée par un diplôme national (DEL F, diplôme élémentaire de langue française).

Nous voulons rappeler solennellement que la sécurité et la sérénité constituent les conditions premières des apprentissages scolaires pour tous les élèves, et particulièrement pour les enfants allophones migrants, public vulnérable, pour qui l'école de la République constitue la seule ressource et l'unique chance.

Enfin, nous insistons sur la nécessité, en temps de crise comme dans le travail foncier, que les IA-IPR, inscrits par nature dans des démarches de coopération responsables, jouent pleinement leur rôle d'expert intellectuel et institutionnel dans l'analyse et le conseil des décideurs.

## LE RAPPORT DE BERNARD PÊCHEUR SUR LA FONCTION PUBLIQUE

*La lettre de mission lui donne comme but d'identifier les enjeux majeurs auxquels sera confrontée la fonction publique (...) 'd'organisation des carrières ainsi que des parcours professionnels'. L'UNSA Fonction publique note l'insistance avec laquelle la lettre de mission souligne 'la maîtrise' ou 'le redressement des finances publiques'. La réflexion sur la fonction publique n'a de sens que si, en regard de ses missions, dans une vision dynamique, son architecture est réexaminée.*

*Notre collègue du BN, **Martine Kavoudjian**, fait une lecture du rapport paru et présenté aux organisations syndicales le jeudi 3 octobre.*

Ce rapport exprime l'importance pour tout État d'une fonction publique sur laquelle s'appuyer. Il note par ailleurs que, même si les évolutions intervenues dans les trente dernières années ont permis des avancées positives, des finalités clairement explicites doivent orienter l'action de rénovation entreprise. « Sens », « gouvernance », « responsabilité », « gestion des ressources humaines », « cadre salarial motivant » et « parcours professionnel de qualité » sont autant d'expressions sur lesquelles s'appuie le discours du rapport.

On voit qu'une des préoccupations majeures du propos est celle de l'attractivité des emplois de la fonction publique corrélée à celles des responsabilités, des rémunérations, des parcours de carrière et de la lisibilité de l'ensemble.

Parmi les propositions égrenées par le rapport et qui concernent l'ensemble de la fonction publique, certaines peuvent avoir une incidence pour le corps des IA IPR.

- Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de la fonction publique, on peut noter : la gestion prévisionnelle des emplois, la création de statuts d'emploi communs « trans-fonctions publiques », une bourse commune de l'emploi public.
- Dans le cadre d'une simplification permettant une plus grande lisibilité : la relance de la « fusion des corps » permettant la création de « corps interministériels à gestion ministérielle », la création de nouveaux « cadres professionnels interministériels », la définition « d'affectations sur profil ».
- Dans le cadre de la structuration des parcours de carrière : l'examen des classifications « dans la perspective d'une rénovation de la grille », la mise en place pour chaque corps de deux paliers de recrutement (sans ou avec expérience professionnelle), un nouveau sens donné aux avancements d'échelons, la rénovation de la grille pour harmonisation (d'un corps à l'autre et d'un ministère à l'autre) l'indication des lignes directrices de la politique salariale.

*Lors de la présentation du rapport qui contenait des analyses intéressantes et des pistes d'évolution inégales, les organisations syndicales ont souligné le besoin d'une suite en lien avec la forte affirmation qu'avait formulée, en son temps, le ministre Anicet Le Pors, de services publics, fondements de notre société. Les assises de la fonction publique à venir, au-delà de la question de l'unité et de la diversité de la fonction publique, auront à lier action publique, fonction publique des services et définition des centres de responsabilité et de gestion*

*Le rapport est téléchargeable sur le site à la rubrique « Divers ».*

## ANNONCES

- **Calendrier des CAPN**

- 19 décembre 2013 : commission d'examen d'accès à la Hors Classe 2014 pour laquelle les IA-IPR de Classe Normale ont eu à suivre les indications d'une note parue en début d'année scolaire.
- 29 avril 2014 : mouvement des IA-IPR titulaires (date limite d'envoi des dossiers fort probablement **le 5 mars 2014**) ;
- 11 juin 2014 : mouvement complémentaire des IA-IPR titulaires et premières nominations des reçus concours, puis des IEN Hors Classe inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IA-IPR, intégration des détachés 2011 ;
- Fin aout 2014 : ajustement des nominations des titulaires ; révision d'affectation des entrants dans le métier ; détachements dans le corps.

- **Recrutements** : en 2013, cent six recrutements ont été opérés dont 70 par concours, 8 par inscription sur la liste d'aptitude (neuf moins une démission), une intégration directe, vingt-six détachements (19 en disciplines et 7 en EVS ; vingt-sept moins une démission). À la grande satisfaction du SNIA-IPR, le ministère n'a pas organisé de concours sur titre en 2014.

Pour la session 2014 nous sommes dans l'attente du nombre de postes ouverts, nous intervenons auprès de la DGRH pour l'abonder en prenant en compte les postes vacants, les postes créés dans le budget opérationnel de programmes : BOP 214 (création de 30 postes de DAN), les créations nettes dans les académies demandées par les recteurs.

Les résultats des épreuves d'admissibilité en février, puis d'admission en avril 2014 seront publiés sur le site en temps réel.

- **Ouverture des discussions sur les métiers** : le deuxième temps de la refondation de l'École est lancé, il vise à repenser collectivement les métiers qui font l'École. Le calendrier des treize groupes de travail s'est ouvert le 22 novembre par les groupes relatifs aux enseignants du second degré (*relecture du statut de 1950 ?*) et aux formateurs du premier et du second degré... le treizième s'ouvrira le 3 février pour les personnels sociaux et de santé. Celui des **personnels d'inspection** devrait s'ouvrir le 15 janvier 2014.
- **Outre-Mer** : alertés par une collègue en mission aux Antilles, nous avons pu constater que les règles dérogatoires pour l'indemnisation des frais d'hébergement engagés à l'occasion des déplacements temporaires fixée par les arrêtés du 31 janvier 2011 (IG) et du 5 mars 2012 (IPR et IEN) ne *s'appliquaient pas* hors Métropole. Ainsi l'indemnité d'hébergement n'est pas portée à 90€ !!

Nous interviendrons dans les prochains jours auprès de la DGRH pour obtenir **une égalité de traitement de tous les collègues**, quelle que soit leur affectation.

### À VOS PLUMES !

Le comité de rédaction du Flash souhaite **vivement** que le Flash 74 confectionné début février puisse faire paraître un article émanant d'une ou de plusieurs académies comme nous l'avions fait, par le passé, pour les académies de Clermont, Limoges, Versailles, Nice...

**BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2013-2014)**

**Destinataire** : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADEMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)**: montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles** :

mon adresse personnelle : .....

mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 11, rue de la République - 75001 Paris Cedex 13 - RCS Paris 083 17 07 02 138  
 IPR - Société Anonyme à responsabilité limitée - Siège social : 15, avenue Pierre Méthusalem - 75001 Paris Cedex 13 - RCS Paris 083 17 07 02 138  
 PHOTO: L'ESPRESSO - Illustration: J. B.

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques<sup>(1)</sup> (maquette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 0 826 824 400\*



(1) Utiles gratuits par établissement scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr).  
\*Accès à l'information de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

**CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture**